

Le projet de loi de finances rectificative pour 2010

Actuellement en discussion au Parlement, le projet de loi de finances rectificative pour 2010 (PLFR) a pour objet principal de mettre en oeuvre les décisions annoncées par le Président de la République, à la suite de la remise du rapport de la commission coprésidée par MM. Alain Juppé et Michel Rocard sur les priorités stratégiques d'investissement. Les huit articles du texte s'articulent autour de trois axes majeurs

➤ **L'ouverture de 35 milliards d'euros de crédits supplémentaires pour financer les investissements d'avenir.**

Quatre priorités stratégiques ont été définies : l'enseignement supérieur, la formation et la recherche (19 Mds d'€) ; l'industrie et les PME (6,5 Mds d'€) ; le développement durable (5 Mds d'€) et le numérique (4,5 Mds d'€).

➤ **L'amélioration des prévisions de recettes permet de limiter à 149,2 milliards d'euros le déficit budgétaire attendu en 2010 (+31,9 Mds d'€ par rapport à la loi de finances initiale). Cette hausse s'explique par trois facteurs principaux :**

- La censure par le Conseil Constitutionnel de certaines dispositions de la loi de finances initiale (taxe carbone et taxe professionnelle) qui entraînaient une perte de 2,2 Mds d'€ de recettes ;
- la prise en compte des données de l'exécution budgétaire en 2009 et la révision des prévisions de croissance pour 2010 (+3,6 Mds d'€) ;
- la régularisation de la situation de personnes ayant pratiqué l'évasion fiscale (+700 millions d'€).

Le déficit public au sens du Traité de Maastricht est par ailleurs revu à 8,2% du PIB pour 2010. Cette amélioration par rapport à la dernière prévision (8,5%) s'explique avant tout par des perspectives de croissance plus favorables, tout en tenant compte de l'incidence du financement des investissements d'avenir, dont l'incidence sur les déficits publics serait limitée à un peu plus de 0,1% du PIB en 2010 entre 2,2 et 2,8 Mds d'€.

➤ **La mise en place d'un système de taxation exceptionnel des bonus.**

La crise financière a montré la nécessité de renforcer les garanties offertes aux épargnants et déposants et d'encadrer les pratiques en matière de rémunération des professionnels des marchés financiers. Le PLFR pour 2010 prévoit d'instituer une taxe à la charge des établissements égale à 50% du montant des bonus versés au titre de l'exercice 2009, pour la partie excédant le seuil de 27 500 euros par salarié.

Le Nouveau Centre propose : *Par la voix de ses trois commissaires des finances, Charles de Courson, Philippe Vigier et Nicolas Perruchot, le Nouveau Centre a déposé plusieurs amendements, pour moraliser l'économie, responsabiliser les acteurs financiers, et protéger les épargnants.*

Pour répondre à l'objectif de lisibilité politique, le Nouveau Centre en accord avec le Gouvernement a obtenu que le montant de la taxe exceptionnelle sur les bonus soit affecté, dans la limite de 360 millions d'€, au renforcement des fonds propres d'Oséo, le reste étant reversé au budget général de l'Etat. Ce dispositif permettra de soutenir le financement des petites et moyennes entreprises qui ont subi de plein fouet la crise du crédit et qui seront le moteur de la sortie de crise.

Pour répondre à l'objectif de responsabilisation de l'ensemble des acteurs financiers, le Nouveau Centre souhaite que la charge de la taxe soit répartie entre les établissements de crédits et sur les salariés professionnels des marchés financiers dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'exposition aux risques de l'entreprise. Le gain des opérateurs de marché doit en effet être proportionnel au risque encouru.

Pour que cette taxe conserve toute son efficacité, le Nouveau Centre propose que la taxe ne soit pas déductible de l'impôt sur les sociétés. La taxe similaire instaurée au Royaume-Uni remplit également cette condition.

Pour répondre à l'objectif de moralisation de l'économie, le Nouveau Centre souhaite rendre cette taxe pérenne en ne la limitant pas à l'année 2009. Il s'agit là de la seule mesure susceptible de modifier structurellement les pratiques des opérateurs en matière de rémunération exceptionnelle.

Le Nouveau Centre propose par ailleurs de **créer une taxe sur les banques européennes pour leur répercuter le coup de la crise financière.** Cette proposition sera discutée à la mi-avril, lors d'une réunion informelle des ministres des finances des pays de l'UE. Le NC fait également valoir que le Président américain vient d'imposer une pareille taxe aux banques pour un montant de 117 milliards de dollars.